Or, l'actif de ladite succession s'élevait à la somme de.....Fr. 641.581 83
Et le passif, y compris frais de partage à..... 6.697 83
634.884 »

Dont la moitié, formant l'importance du legs universel fait par Mme veuve Delrue à M. et Mme G. et à M. et Mme C., était de.....Fr. 317.443 »
Et le quart de cette moitié revenant à Mme G..., de... 79.360 50
396.802 50

Il restait donc à toucher à Mme Barrême..... 238.082 50
Si l'on ajoute à cette somme la dot de. 300.000 »

Sa fortune personnelle était de..... 538.082 50

Ce qui représente un peu plus des vingt mille francs de rente pour lesquels M. Barrême était inscrits sur les dossiers du ministère.

Cette fortune a dû se trouver diminuée; on nous apprend même qu'il ne paraît pour ainsi dire, plus en rester du tout. Ceci est à voir, et demande quelques investigations. Mais voici un fait assez important.

Mme veuve Delrue était la petite-fille maternelle du colonel Colpaërt, dont le nom est synonime de bravoure et chez qui M. Pléchon, l'ancien ministre, eut le bras cassé en chassant.

Le colonel eut quatre enfants: trois fils: MM. Auguste, Emile et Adolphe, et une fille, la mère de Mme Barrême. De trois fils, l'un fut directeur des haras à Mézieres; l'autre fit du négoce dans la Gironde, fut, croyons-nous, peu heureux et émigra pour la Plata; enfin, le troisième s'engagea. On raconte qu'il fut l'objet d'une condamnation des plus rigoureuses et qui enchaînait sa liberté pour un temps très long. Il aurait réussi à s'évader, il y a déjà bien des années; il a disparu.

Voilà, certes, un fait intéressant. Il est permis de se demander — sans porter d'accusation contre personne — si M. Barrême, qui n'avait pour fortune que celle de sa femme, n'a pu exciter certaines convoitises ou froisser certaines susceptibilités — en repoussant une requête par exemple, d'un des siens, parent ou allié éloigné, qu'il ne connaissait pas.

La question des fonds secrets

On lit dans le *Gaulois* :

«On se rappelle peut-être que, lors des élections législatives, M. Brisson, alors président du conseil, publia une sorte de consultation électorale, sous le titre de : *Lettre à mes électeurs* ; cette lettre, qui composait une sorte de manifeste, fut envoyée à tous les préfets, qui en firent tirer un grand nombre d'exemplaires qu'ils firent afficher dans tout le département.

» Dans le département de l'Eure, dix mille de ces affiches furent imprimées et affichées pendant la campagne électorale qui s'est terminée le 14 octobre ; or, le 14 janvier, l'imprimeur d'Evreux, qui avait été chargé de cette besogne, n'était pas payé de sa commande.

» M. Barrême avait touché au ministère, le 14 au matin, les cinq cents francs destinés à payer cette fourniture, en même temps qu'il touchait la somme destinée à payer l'élection de M. Papon qui, lorsqu'on lui proposa de se porter seul au deuxième tour de scrutin pour faire échec à M. le duc de Broglie, n'accepta qu'à une condition :

» *C'est qu'il n'avrait pas un sou à débourser.*

»Cette condition fut acceptée par le ministère, et M. Papon se maintint énergiquement dans les termes de ce contrat.

»Or, les élections coûtent cher: il faut payer les affiches, les bulletins, les agents électoraux ; en Normandie, rien ne se fait sans *potées de cidre* ou *verre de pif* ; nous maintenons que, le 4 janvier, les comptes du département de l'Eure ont été réglés, et que *c'est quelqu'un très au courant de ce qui se passait au ministère* qui a tué le préfet pour le voler.

» Aussitôt qu'on a su la nouvelle au ministère, on a été affolé, on a perdu la tête; on a envoyé des dépêches contradictoires. Voilà pourquoi le parquet de Versailles n'arrivait à Maisons-Laffitte qu'à trois heures du soir. On ne voudrait pas mettre la main sur l'assassin, qu'on n'agirait pas autrement. Croirait-on que le parquet du procureur général de Rouen n'avait pas encore reçu, hier, 18 janvier, le signalement de l'assassin présumé de M. Barrême ?

Le même journal ajoute :

« Nous avons dit, dès le premier jour, que le vol devait être le mobile du crime ; voici une nouvelle preuve à l'appui de notre dire :

» M. Barrême, qui, deux fois déjà, avait dû remettre à une personne de Paris une somme de 20.000 francs, n'ayant pu trouver le temps, pendant les quelques heures qu'il avait passé dans la capitale, d'aller porter cet argent, avait écrit à cette personne qu'il irait sans faute lui porter ces 20.000 francs le 13 janvier.

» Or cette personne n'a pas vu M. Barrême, qui, sans doute, retenu trop longtemps au Ministère de l'intérieur, n'a pu aller à ce nouveau rendez-vous.

» Il devait donc avoir cette somme sur lui, et, comme elle n'a pas été retrouvée, elle a certainement été volée par l'assassin. »

L'absence de famille aux funérailles

Le *Gaulois* publie aujourd'hui ces lignes :

« Aucune arrestation relative à cet assassinat n'a encore été faite jusqu'à cette heure.

» On commente beaucoup l'absence aux obsèques, de la famille de M. Barrême et de celle de sa femme,

» Il paraît absolument certain que M. Berrême, qui avait, à un certain moment, joui d'une grande fortune, était complètement ruiné, et qu'il n'avait, pour subvenir aux besoins de sa famille et aux siens, que les émoluments qu'il touchait comme préfet. »

∴

On lit dans le *Matin* :

« Il paraîtrait cependant que cette absence de parents aux funérailles, n'était pas aussi complète *qu'on a bien voulu le dire.*

» Un ami de la famille nous affirme que le beau-frère de M. Barrême, M. Calvet, de Cannes, assistait au service avec son frère, négociant à Paris. M. Calvet était arrivé du château de Laferest à six heures du matin, et avait pris le train de huit heures vingt à Paris pour Evreux.

» Il avait laissé sa femme auprès des parents du malheureux préfet, et si tous n'étaient pas accourus immédiatement, c'est qu'ils avaient suivi les premières instructions de Mme Barrême, qui ne voulait pas de service à Evreux.

» C'est également M. Calvet qui est parti avec le corps pour l'accompagner à sa destination dernière.

» Il semble démontré que le préfet de l'Eure était absolument ruiné, sans qu'on puisse cependant expliquer de qu'elle façon il avait perdu sa fortune. Mais si réellement il n'avait plus pour vivre que ses émoluments de préfet, tout porte à croire que le vol n'est pas le mobile de l'assassinat dont il a été victime.»

⁂

Le *Figaro* dit de son côté :

« Au point de vue des recherches, on émet de nouvelles hypothèses. On soulève une question bien délicate — une question de famille. On parle d'un parent de Mme Barrême, disparu dans de fâcheuses circonstances et qui, à plusieurs reprises, aurait donné de ses nouvelles pour des demandes d'argent, d'abord suppliantes, puis impérieuses, enfin menaçantes. »

Une piste abandonnée

Londres, 19 janvier.— Comme on n'a envoyé de Paris aucune preuve contre l'homme soupçonné *d'être impliqué* dans l'assassinat de M. Barrême, la police n'a pu l'arrêter.

Il n'est plus surveillé par les agents de Scotland Yard.

Un soumet de M. Barrême.

Un ancien condisciple de M. Barrême communique sur lui quelques renseignements intéressants.

Le sympathique défunt, né à Avignon en 1829, descendait du cultivateur Barrême. Alors qu'il faisait ses études à Sainte-Barbe, il s'amusait, comme il arrive souvent au collège, à composer des sonnets pour un petit journal manuscrit qu'on se passait de classe en classe. Voici un de ces sonnets de sa seizième année qui a malheureusement trop d'à-propos.

VŒU D'UN SOLITAIRE

S'il faut mourir, je veux que ma tombe ignorée
S'entoure de fraîcheur, de silence et de paix,
Comme un nid de ramiers au fond d'un bois épais.
Comme une alcôve heureuse, au repos consacrée.

Que le lézard impur, à la langue acérée,
Sous la *mousse blonde, n'en approche jamais* !
Que la pâle aubépine et les fleurs que j'aimais
Y croisent leurs rameaux sur l'herbe diaprée !

Comme une mère berce son enfant qu'elle endort,
Que le ruisseau natal me berce dans la mort.
Dans le lit éternel, abri de la souffrance ;

Que chaque soir y laisse un rayon de couchant :
Le printemps, ses parfums; le rossignol, son chant;
Mes enfants, quelques pleurs; la croix, une espérance!

. . . . . .

BULLETIN ÉCONOMIQUE

L'ère de la camelote

Nous signalions, il y a quelque temps, en parlant du rapport de Camille Pelletan sur le Tonkin, une étude très sérieuse et pleine d'enseignements, publiée par M. Louis Vignon, ancien chef de cabinet de M. le ministre du commerce, sous ce titre : « *Les colonies françaises, leur commerce, leur situation économique*, etc. » (1). Nous montrions, en citant les chiffres qu'il a relevés, d'après le tableau du commerce extérieur de la France, que nos colonies achètent, à l'étranger, pour plus de 140 millions de francs de marchandises, tandis qu'elles n'en achètent, à la métropole, que pour 66 millions.

La situation, comme on le voit, n'est pas aussi profitable à la France qu'à l'étranger. Mais comme *les calculs ont été établis sur des années à la réforme douanière votée par les conseils coloniaux*, sur l'initiative de M. F. Faure, alors sous-secrétaire d'Etat, tout porte à croire que, avec le nouveau régime, ces chiffres se modifieront peu à peu dans un sens profitable à la France.

M. Louis Vignon a passé en revue la situation *particulière de chaque colonie, et, tout particulièrement, il s'est étendu sur les colonies nouvelles d'Afrique et d'Asie*, dont il proclame, avec beaucoup de raison, l'utilité pour l'industrie nationale.

Au cours de ses recherches, le jeune et laborieux auteur nous montre par quels côtés pèche le commerce français, *et il nous indique les raisons* qui font qu'il est battu, en maint endroit, par les produits étrangers, anglais et allemands, surtout.

Nous ne résistons pas à la tentation de citer un passage topique de ce livre intéressant. Il s'agit du commerce avec l'Afrique : Congo, Niger, etc.; voici comment s'exprime M. Louis Vignon :

« Tandis que l'Angleterre exporte, dans ce pays, pour 69 millions et demi de produits britanniques, la France n'y envoie que pour 12 millions *de produits français. C'est là un des points faibles de notre commerce, ou mieux de notre industrie d'exportation.* Les nègres d'Afrique ne demandent et ne veulent accepter que des produits extrêmement bon marché. Ils se soucient peu de la qualité. Pour répondre à ces goûts, les industriels anglais, — et après eux les industriels allemands, — se sont appliqués à fabriquer des produits qu'ils peuvent livrer à des prix extrêmement bas, *mais qui sont de la dernière qualité* — « good for negroes », comme on dit à Liverpool et à Hambourg. Les industriels français n'ont, *malheureusement*, pas toujours tenté de les suivre : on en jugera bien vite en énumérant les principaux articles de traite et en indiquant leur origine.

» Manchester fabrique des cotonnades blanches, dans le goût des nègres, qui se vendent 10, 12 et 18 centimes le mètre. Suivant le mot d'un de nos anciens ministres du commerce, « on les déchire rien qu'en les regardant, » mais elles sont recherchées par toutes les tribus africaines, et l'on peut *estimer que sur les 69 millions et demi des produits* qu'exporte la Grande-Bretagne, il y a pour 50 millions de cotonnades. En France, la fabrique de Rouen n'a jamais fait aucun effort pour concurrencer les industriels anglais. Il en est de même des draps et des velours. La Chambre de commerce d'Amiens, à laquelle le ministre des colonies avait soumis, il y a deux ans, un échantillon de velours anglais, fabriqués à Manchester, au prix de 1 fr. 05 le mètre pour la vente en Afrique, répondit que l'industrie amiennoise ne pourrait livrer le même article à moins de 1 franc 75 le mètre. »

Ainsi s'exprime M. Louis Vignon, et il conclut *plus loin, sur ce chapitre* :

« L'industrie française s'étant refusée à produire des marchandises de qualité inférieure, à très bas prix, deux choses en résultent : en premier lieu, les négociants anglais et allemands qui possèdent des factoreries considérables, n'achètent dans notre pays, aucune des marchandises qu'ils exportent en Afrique ; en second lieu, les négociants français eux-mêmes ne peuvent acheter au industriels français, que certains produits (20 à 25 0/0 environ), tandis qu'ils doivent prendre chez nos voisins, 75 à 80 0/0 des marchandises qu'ils vendent. »

Voilà la situation exposée dans toute sa crudité, Et ce que dit le jeune et très studieux auteur du livre que nous analysons, ne se rapporte pas aux produits destinés aux nègres seulement; il en est de même pour tous les produits que les Anglais cherchent à vendre aux populations chez lesquelles ils ont accès, blanches ou noires, civilisées ou non. Et en voici la preuve, nous la signalons à l'attention de M. L. Vignon :

En 1878, une exposition industrielle eut lieu dans les Indes anglaises. Un journal de Paris, non suspect d'hostilité aux doctrines du «*laissez faire, laissez passer* », — non plus qu'à M. Louis Vignon qui est le beau-fils de M. Rouvier, très libre-échangiste, comme tout le monde le sait, — un journal de Paris, la *République française*, recevait à cette époque, des correspondances de l'Inde, et voici ce que nous avons lu dans une de ces correspondances :

» Les affreuses colonnades de Birmingham et de Manchester sont venues apporter la pertubation dans la fabrication des étoffes populaires. Comme des spéculateurs ingénieux ont voulu affranchir l'Inde d'une partie de son tribut commercial à la métropole en fondant des manufactures à Bombay et ailleurs, au risque de voir bientôt disparaître une industrie modeste, mais très étendue, qui nourrit et entretient en bonne santé des foules de tisserands de villages et leurs familles, et de les voir remplacés par des prolétaires sans initiative, *qui fabriqueront, les yeux fermés, d'horribles cotonnades dont la vue suffira à percevtir le goût d'un peuple instinctivement artiste.* M. Birdwood nous fait une peinture non moins navrante de l'industrie du tapis. A côté des spécimens d'un goût parfait, aux nuances fondues, à la trame solide, capable de durer des siècles, on remarque des carpettes hideuses, dont les nuances criardes font, aux yeux, l'effet que ferait un charivari aux oreilles... Il est grand temps qu'on arrête cette invasion, dans l'Inde, du philistinisme anglais. »

Ainsi s'exprimait, au commencement de 1879, la *République Française*. Or, l'on voit combien nous sommes loin de compte, puisque voici qu'on reproche à nos industriels de ne point imiter l'Angleterre, et de ne pas fabriquer de la camelote de mauvais goût, détestable, à l'usage des nègres, et, sans doute, aussi, de pas mal de blancs.

Oui, voilà le crime de l'industrie française : c'est que, jusqu'à présent, elle n'a pu se résoudre, se résigner à fabriquer, à l'instar des Anglais et des Alemands, des produits à vil prix, c'est vrai, mais qui, peut-être, ne valent pas même ce prix avili. L'industrie française — c'était sa gloire et son honneur — fabriquait et fabrique encore, des produits excellents, excellents de goût, de forme et de qualité. La débauche industrielle l'a conviée à renoncer à ces vieux et honnêtes procédés, pour se lancer dans la fabrication de la camelote. Jusqu'à présent, elle n'a pu encore s'y résigner... Faut-il lui jeter la pierre ?

On nous dit : « Mais les nègres aiment mieux cela ! » Et les blancs aussi, sans doute ! Car, on nous l'a dit également : « Ce qu'on veut, c'est du bon marché ; qu'importe la qualité ! « On est-on bien sûr ? Est-on bien sûr que, si l'on disait à l'acheteur ce que le ministre dont parle M. L. Vignon disait des types anglais : « Prenez ; ce n'est pas cher, mais ce n'est pas bon ; vous allez déchirer cela rien qu'en le regardant ! » est-on bien sûr que le client donnerait son argent pour cette détestable marchandise ? Non, il ne le donnerait point. Ce qu'on lui dit, c'est que le produit est excellent, fort, résistant, bon, en même temps qu'à bon marché ; et ainsi on le trompe. Voilà la vérité.

Ce n'est pas pour la première fois, d'ailleurs, que nous entendons dire : « C'est le goût du consommateur qui veut cela. » Il y a quelques années comme on reprochait aux manufacturiers anglais d'*introduire* au chlore et de la craie dans ces fameux tissus à 12 centimes le mètre, M. Thornsby, fabricant de Manchester, s'écria : « *La falsification des tissus se fait parce que le consommateur le veut ainsi*; je n'y vois ni fraude ni deshonneur. Il est vrai qu'un autre anglais, sans doute un peu honteux de cette façon d'étaler la fraude, M. Birkwistle, répondit à cela : « Aucun consommateur n'a jamais exprimée le désir que le tissu qu'il achète soit pour moitié seulement du coton, et, pour l'autre moitié, de *craie mêlée à des ingrédients empoisonnés.* »

Telle est l'absolue vérité. Le bon marché, dans ces termes, est une dépravation et même quelque chose de plus. Nous reviendrons à propos du Tonkin, sur le livre de M. L. Vignon ; mais nous avons tenu, pour aujourd'hui, en rendant justice à ses études, à lui montrer qu'il ne faut pas trop accuser l'industrie française si elle répugne à se plier à des pratiques qui ne sont ni dans ses mœurs, ni dans ses goûts, ni dans sa tradition honorable.

Et quand on pense qu'il y a encore beaucoup de gens qui lui reprochent de ne pas améliorer son outillage ! Améliorer l'outillage ! Pourquoi faire ? Nous avons toujours pensé que cette amélioration avait pour but de produire du bon à bon marché. Il paraît que non ; il s'agit de fabriquer, à des prix dérisoires, de la camelotte, qui se déchire « rien qu'en la regardant ». C'est le sublime du progrès.

(*Journal du Havre.*) AMÉDÉE MARTEAU.

(1). Un volume, chez Guillaumin, rue Richelieu, Paris.

SITUATION METEOROLOGIQUE.— Paris, 19 janvier. — La zone des faibles pressions s'étend du nord-ouest au sud-est et au sud de l'Europe, les minima les plus accentués se trouvent près de Favo 742 mm et de Livourne 743 mm. Le vent tourne au Nord, avec hausse du baromètre sur les Iles-Britaniques. Une tempête de neige par vent d'Est règne sur la Baltique et les mauvais temps continuent sur les côtes de l'Algérie. Le maximum barométrique est toujours près de Moscou 751 mm.

La température monte en Irlande et en Ecosse, la hausse atteint — 5° à Stornoway. Ce matin le thermomètre marquait — 9° à Moscou. — 5° à Berlin. — 2° à Paris, + 6° à Valentia et 18 à Nemours.

En France, les pluies ont été générales et on signale quelques orages. Le temps est à averses la température va rester basse. A Paris, il a plu toute la journée d'hier.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

L'abondance des matières nous force à ajourner à demain la suite de nos feuilletons

Le JOURNAL DE ROUBAIX *publiera prochainement, dans ses deux éditions (grand et petit format), des tableaux indiquant les principales maisons de* NOUVEAUTÉS, CONFECTIONS, MODES, LINGERIE, MERCERIE, CHAPELLERIE, CORDONNERIE, HORLOGERIE, BIJOUTERIE, CONFISERIE, JOUETS D'ENFANTS, *etc., etc., de Roubaix-Tourcoing.*

D'autres tableaux comprendront les noms des fournisseurs d'articles pour TISSAGES, PEIGNAGES, FILATURES, *etc.*

Ces tableaux, mis régulièrement sous les yeux du public, rappelleront à ceux de nos concitoyens qui l'ignorent ou qui l'oublient souvent, qu'ils peuvent facilement acheter à Roubaix-Tourcoing ce qu'ils vont trop volontiers chercher à grands frais au dehors.

Les maisons qui désireraient figurer dans nos tableaux sont priées de nous envoyer, le plus tôt possible, leur nom et leur adresse, en indiquant leur spécialité, car nous devrons NOUS LIMITER A UN CERTAIN NOMBRE.

Le JOURNAL DE ROUBAIX *est arrivé à un tirage très-élevé.*

Dans la circonscription de Roubaix-Tourcoing-Lannoy, qui comprend 250.000 habitants, il se rencontre dans toutes les mains. La grande édition est reçue par l'industriel, le négociant, le propriétaire, comme l'édition à cinq centimes est lue par l'ouvrier, l'employé, le détaillant, le cultivateur, le petit rentier. Il se trouve dans tous les cercles, cafés, hôtels, restaurants, estaminets et dans la plupart des cabarets.

Les maisons, dont les noms figureront sur nos tableaux, s'assureront une publicité considérable et très-productive, car le consommateur de toute classe s'habitue aisément à s'adresser de préférence au fournisseur dont le nom est fréquemment rappelé à son souvenir.

Avis aux électeurs. — Nous prions instamment les conservateurs et les indépendants de s'occuper de la révision des listes électorales: nos amis ne doivent pas oublier, en effet, que dans le courant de l'année 1886 aura lieu le renouvellement par moitié, des conseils généraux et des conseils d'arrondissement dans tous les cantons de France.

On sait que toute demande en inscription ou en radiation se fait à la Mairie, sur un registre *ad hoc*, du 15 janvier au 1 février inclusivement: ce délai une fois expiré, toute réclamation est lettre morte.

Octroi. — La construction d'un bureau d'octroi sera mise en adjudication le mardi 2 février, dans l'une des salles de l'Hôtel de Ville.

Inspection des denrées alimentaires. — Par arrêté de M. le Maire en date du 19 janvier, M. Claude Leclercq est nommé sous-inspecteur du service d'inspection des denrées alimentaires.

Denier des écoles libres. — Dimanche prochain, pendant la messe de onze heures et demie, une quête sera faite au profit des Ecoles libres. La *Fanfare du Crêchet* prêtera son concours et fera entendre sous la direction de M. R. Hedüm les morceaux suivants :

1. Entrée de messe. Labory. — 2. Grande fantaisie, Buot. — 3. Hommage à la Ste Vierge pour l'Elévation. Hemmerle. — 4. *Le Camp du drap d'or*, Buot. 6. Sortie de messe, ***.

Société de Géographie. — Ainsi que nous l'avons annoncé déjà, les séances de la société de géographie reprendront cette semaine.

Samedi prochain, à huit heures un quart, M. Coudreau, ancien professeur au Lycée de Cayenne, fera dans la salle de la Bourse une conférence sur le *Territoire contesté entre la France et le Brésil.*

Cette conférence sera peut-être accompagnée de projections lumineuses.

Chronique du travail. — La grève qui s'est déclarée mardi matin chez MM. Ph. Scamps et Cie rue de l'Alma, continue. Mercredi après-midi, les ouvriers ayant repris le travail étaient au nombre de quarante-deux.

— Mercredi, à neuf heures du matin, les ouvriers du tissage de MM. Réquillart et Serre, boulevard de Metz, se sont mis en grève au nombre de trois cent cinquante. Ils demandent le renvoi d'un second visiteur de pièces, dont l'emploi vient d'être créé. On nous dit également qu'ils ont réclamé ce matin une augmentation du prix de façon des tissus, mais qu'ils n'ont pas persévéré dans cette réclamation.

Un certain nombre d'entre eux ont repris le travail à une heure de l'après-midi.

Mercredi après-midi, deux gendarmes ont amené à Roubaix, M. X.... ancien directeur d'une banque de notre ville, qui vient d'être mis en état d'arrestation à Paris. M. X .. est inculpé, croyons-nous, d'irrégularités d'écritures, irrégularités qui avaient été constatées, d'ailleurs, lors de son départ, il y a environ *huit mois*. On a mené M. X... à la banque qu'il dirigeait et où a eu lieu en présence du juge d'instruction, un examen de la comptabilité.

M. X... était très connu à Roubaix, et la nouvelle de son arrestation a causé un vif émoi.

L'enquête ouverte sur l'agression nocturne dont la rue de Flandre a été, l'avant-dernière nuit, le théâtre, a amené l'arrestation de trois autres coupables. Ce sont les nommés Alphonse Dutilleul, rattacheur, Maurice Dhalluin et Jules Delaurier, contrebandiers. Ils ont été conduits avec Delbart à Lille et écroués à la maison d'arrêt. La femme sur laquelle on a exercé des violences est Mme V..., habitant la même rue et qui rentrait paisiblement chez elle.

L'arrestation de Désiré G..., dont nous avons raconté hier l'odyssée, n'a pas été maintenue, l'inculpé ayant de bons antécédents. On s'est borné à lui dresser un procès-verbal pour s'être introduit dans une maison habitée sans motif et sans y être conuu.

Vols et voleurs.— Lundi, entre trois heures et minuit, un individu s'est introduit dans le garni que M. Alois Vergoelt occupe au numéro 108 de la rue du College et a pris une somme de 25 francs et une montre en argent portant le n° 45613.

— Le même jour, un cabaretier de la place Sainte-Elisabeth, M. D..., a dû, à son grand mécontentement, fournir gratis un excellent repas à un personnage qui n'avait pas de quoi payer. Celui-ci, un certain Jean-Baptiste Carlier, domicilié à Willems, a *bu et mangé comme quatre*; puis, au quart d'heure de Rabelais, il a refusé de solder la dépense. Ce que désirait cet homme, c'était sans doute un gîte aux frais de l'Etat : en tous cas, on le lui a procuré immédiatement.

Chose curieuse, les faits de ce genre sont très fréquents depuis quelque temps dans le quartier Sainte-Elisabeth : *aux débitants de se mêller !*

— Voilà déjà plusieurs semaines que M. L..., cultivateur aux Trois-Ponts, s'aperçoit qu'on enlève quantité de gerbes de ses meules de paille. On ne se contente pas de ce larcin, on prend aussi des perches servant d'appui. La police a été prévenue.

Deux arrestations de vagabonds ont été opérées dans la nuit de lundi à mardi : ce sont celles d'individus que les agents ont trouvés couchés derrière l'usine à gaz. Les inculpés se nomment Charles V .. et Julien D..., ayant demeuré rue Fulton.

Quelle singulière découverte que celle qui a été faite mercredi matin, par des agents de police, sur le boulevard de Strasbourg. Intrigués de voir stationner une voiture sur la voie publique, à 2 heures du matin, ils s'approchèrent, soulevèrent la bâche et regardèrent. Etendu de tout son long, un homme nu, mais

Nu comme le discours d'un académicien

dormait à poings fermés. Détail étrange, ses vêtements étaient réunis en paquet à côté de lui.

Les agents eurent beaucoup de peine à le réveiller : il était transi de froid, et il fallut le frictionner énergiquement pour qu'il reprit pleine possession de ses sens.

Cet homme a raconté alors qu'étant complètement ivre, il s'était couché dans cette voiture ; mais il ne peut expliquer la nudité où il se trouvait : c'est sans doute une lubie d'ivrogne croyant se coucher dans son lit.

L'auteur de cette bouffonne aventure est un certain Charles K..., *domicilié à Tourcoing*. Les agents l'ont mené au poste où il a pu réchauffer à sa guise ses membres engourdis. Heureux encore de s'être tiré à si bon marché de cette périlleuse situation !

Sommes-nous rentrés dans la période des froids ? Voilà deux nuits qu'il gèle assez fort et deux journées *sèches et piquantes* ! On va vite par les rues, les gens sanguins ont les joues et le nez couleur betterave ; sur le visage des fillettes s'épanouissent les roses d'hiver. Les gens poétiques se dédommagent, le soir, en admirant le ciel, qui est de toute beauté, éclairé par une lune ronde

Comme un point sur un i

et par des étoiles brillantes comme des diamants. Système *des compensations* !

Leers.—Les nouveaux magasins du tissage mécanique de MM. Motte-Bossut fils se sont écroulés dans la nuit de lundi à mardi. On attribue cette catastrophe à un vice de construction. Les dégâts, purement matériels, s'élèvent approximativement à la somme de dix mille francs. Le tissage a peu souffert et les ouvriers pourront reprendre le travail aujourd'hui ou demain au plus tard. Des malheurs eussent été à déplorer si cet événement fût arrivé le jour, car avant-hier encore des ouvriers charpentiers étaient occupés à travailler dans ces magasins.

Wasquehal. — Où peut conduire, chez les enfants, l'amour désordonné des jouets et des bonbons ? Un maréchal-ferrant de Wasquehal, M Jean-Baptiste Lefebvre, avait deux apprentis, Hector F... âgé de quatorze ans, et Oscar D..., âgé de onze ans. Il y a quelques jours, il les envoyait dans son grenier pour y arranger de la vieille ferraille.

Dans un coin de ce grenier, le maître de la maison avait caché quelques économies. Le hasard voulut qu'en furetant partout, les gamins découvrissent le précieux magot. Hector F... prit deux pièces de 20 frs. et une de 10, remit le reste en place et disparut avec son camarade. Ils partagèrent ensemble les cinquante francs, se rendirent à Roubaix, où ils achetèrent un superbe clairon, objet constant de leur convoitise; puis ils allèrent à Lille où ils dépensèrent la plus grande partie de leur argent en friandises de toutes sortes. L'histoire dit même qu'ils se bourrèrent tellement de bonbons et de gâteaux qu'ils attrapèrent une forte indigestion.

N'est-ce pas un chapitre d'*Annette la gourmande* mis en action ?

Malheureusement pour les deux coupables, M. Lefebvre s'aperçut bientôt du vol, et le lendemain la déesse vengeresse de la justice, qui a d'autant plus le temps de s'occuper des petits voleurs qu'elle n'a plus que cela à faire, la justice leur apparaissait sous les traits de Pandore. Interrogés, tous deux avouèrent leur faute, ce qui ne les empêcha pas d'être conduits en prison. Puisse cette leçon les corriger pour jamais!

TOURCOING

Un grave accident s'est produit mardi, vers six heures du soir, dans l'établissement en construction de MM. Flipo frères, rue de Wattrelos. Un ouvrier zingueur, au service de M. Hercelle, le nommé Dewazières, demeurant à la Croix-Rouge, est tombé du sommet du bâtiment, soit d'une hauteur d'environ dix mètres, jusque dans le sous-sol. Le malheureux qui paraît grièvement blessé fut transporté dans une maison voisine où on lui a donné les premiers soins.

La police a encore arrêté mardi un de ces vagabonds qui, depuis quelque temps, parcourent nos rues, mendiant de porte en porte. C'est un nommé Eugène Verleye, âgé de 35 ans, natif de Bruges, expulsé de France par un arrêté ministériel du 18 février 1879.

La douane d'Halluin a arrêté une jeune fille de Menin nommée Marie Dewisse qui cherchait à introduire en France des marchandises de contrebande.

La capitale de la Belgique semble avoir des attraits inévitables pour certains individus qui croient pouvoir y cacher leurs méfaits, mais Bruxelles n'est pas, malheureusement pour eux, un abri sûr. Témoins les personnages qui ont traversé aujourd'hui notre ville conduits avec beaucoup de sollicitude par des gendarmes qui avaient été les recevoir à la frontière : une jeune couturière parisienne du nom bien doux de Marie Labergère (fiez-vous aux apparences) et un voyageur de commerce, Amand Videau, qui n'aurait pas commis ses escroqueries s'il avait toujours vécu comme son nom l'indique.

LILLE

Suppression des cartes postales. — On sait, depuis de récents et bruyants procès, l'importance qu'a prise la question des cartes postales et des abus qu'on en peut faire, spécialement en ce qui concerne l'injure et la diffamat on.

M. Steenackers, l'ancien et actif organisateur des services postaux en province pendant la défense nationale, député de la Haute-Marne, vient de déposer, de concert avec M. Dutailly, une proposition qui nous paraît beaucoup plus topique.

M. Steenackers, se fondant et sur la difficulté de la répression en matière de diffamation manuscrite, et sur le peu de faveur qu'après une expérience de dix ans la carte postale rencontre dans le public, propose de supprimer purement et simplement ce mode de correspondance. Les cartes postales seraient remplacées par les lettres-cartes, sur le modèle des télégrammes fermés circulant à Paris, et affranchies au timbre de dix centimes.

Il est hors de doute que si la correspondance a découvert a fait peu de progrès, il en serait autrement d'un mode de correspondance où la suscription seule est visible.

Tout prouve d'ailleurs que le développement rapide de la circulrtion des lettres à prix réduit se traduit par une augmentation de recette. On verrait donc avec un véritable plaisir, croyons-nous, la carte postale remplacée par la lettre-carte, et le public serait enchanté d'avoir à sa disposition un moyen de correspondre à bon marché et exempt des inconvénients que présente la correspondance à découvert.

Les Travaux du Conditionnement

L'encombrement des faits d'actualité immédiate nous a forcé de suspendre l'analyse du rapport du Juge-expert.

Nous le reprenons aujourd'hui et nous espérons la continuer sans interruption nouvelle.

Nous en étions restés aux

Crépissages et enduits

M. Picavet affirme qu'ici encore les conditions du cahier des charges n'ont pas été remplies.

Il constate cependant que la vérification des quantités a donné des différences peu importantes mais, nous dit-il, « j'ai rejeté du mémoire certains travaux tels que : journées et fournitures pour bouchage de trous dans les plafonds et enduits, déjointoiements des murs de la salle des appareils et préparation des murs en briques creuses, comme devant être compris, ainsi que les enduits à l'emplacement des moulures, aux termes du cahier des charges, dans le prix des ouvrages de leur catégorie.

« J'ai constaté qu'il avait été employé, dans une notable partie des enduits, du sable noir de fonderie, semblable à celui dont il est parlé ci-dessus pour la maçonnerie.

» La qualité des mortiers, composant ces enduits et plafonds, est en général assez médiocre. L'entrepreneur n'a pas employé les 15 kilog. de bourre par mètre cube de mortier, exigés par le cahier des charges, et il a remplacé une partie de cette bourre par des amas ou déchets de filature de lin.

» D'après le devis, tous les enduits devraient être exécutés en mortier de chaux et de sable à *deux couches*, et non à trois couches, avec addition de lipède plâtre, comme ils sont comptés dans le mémoire.

» La troisième couche de mortier ne paraît avoir été appliquée sur ces enduits que pour faire disparaître les traces des différentes compositions des mortiers »

M. Picavet continue :

« Pour me rendre compte de la quantité de plâtre ajouté par l'entrepreneur dans les mortiers j'ai confié à un chimiste expert l'analyse des différentes qualités employées.

» Les résultats de ces analyses ont donné :

» Pour le mortier noir, c'est-à-dire celui dans la composition duquel entre le sable de fonderie, 5.15 0/0 de plâtre chimiquement pur.

» Pour le mortier blanc, c'est-à-dire celui composé avec du sable blanc, l'expert-chimiste a trouvé 8.10 0/0 de plâtre dans les mêmes conditions.

» En ajoutant aux données ci-dessus 25 à 30 0/0 pour l'eau ayant servi au gâchage et les impuretés, on arrive à une moyenne de 10 0/0 au lieu des 33 0/0 comptés par l'entrepreneur comme entrant dans la composition des mortiers. Je considère la valeur de ce plâtre comme une compensation à la qualité médiocre des mortiers.

» Les enduits ou plâtre pur de la salle des appareils, comptés au mémoire comme ayant 0,02 c. d'épaisseur n'ont, en réalité, que 0,015 mm en moyenne, épaisseur, du reste, prévue au devis.

» Les plafonds du dégraissage sont exécutés avec lattes ordinaires, et non avec lattes doubles, comme le compte l'entrepreneur.

» Sous le passage d'entrée, des parties de plafond sont détachées.

» Des accidents semblables existent sur différents points de l'établissement.

» J'ai aussi constaté que les enduits, en général, étaient imparfaitement dressés à la règle.

» Vérification faite des travaux, j'ai arrêté comme suit le mémoire des enduits et crépissages, auquel j'ai déduit 250 fr. pour les imperfections.

» Ce mémoire s'élevait, suivant la demande de l'entrepreneur, à 12.636 fr. 28 c. et il a été réduit à 10.467 fr. 26 c., déduction faite du rabais. »

(*A suivre.*)

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Roubaix, le 20 janvier, 1886.

Monsieur le directeur du *Journal de Roubaix*,

Vous avez été mal renseigné sur la grève qui a lieu chez nous en ce moment.

La première demande des grévistes, celle de porter sur leurs livrets leurs comptes complets: aunages, façons, amendes, etc., a été accordée par nous immédiatement et était par conséquent liquidée; mais le vrai motif de la grève actuelle est la demande de renvoi d'une seule ouvrière qui a travaillé pendant le temps que tous les autres sont venus aux bureaux pour formuler leur réclamation première; nous ne croyons pas devoir céder à une réclamation aussi injuste et mal fondée.

Vous nous obligerez en voulant bien faire cette rectification dans votre journal.

Agréez, Monsieur le Directeur, mes sincères salutations. P. SCAMPS ET CIE.

CONCERTS ET SPECTACLES

Grand-Théâtre de Roubaix. — Nous rappelons que demain soir, jeudi, la troupe de Gand jouera le *Trouvère*. Mlle Holgi, forte chanteuse, se fera entendre dans le célèbre opéra de Verdi.

Lettre pastorale de Mgr Hasley

Voici la suite de la lettre pastorale de Mgr Hasley, archevêque de Cambrai, au clergé et aux fidèles de son diocèse, annonçant un jubilé pour la présente année 1886 :

Il ne suffit pas de mortifier ses sens, si l'on est orgueilleux et attaché à ses propres idées, au point de compromettre la charité et l'union des esprits et des cœurs. Il faut renoncer à son propre jugement pour suivre les règles pleines de sagesse tracées par le Souverain-Pontife, et éviter les dissensions intestines qui tendent à désunir les âmes et à compromettre la discipline ecclésiastique.

Ce n'est pas sans un pénible sacrifice des vues personnelles qu'on arrive à conserver *l'unité de l'esprit dans le lien de la charité*, et il faut une grande humilité et un véritable renoncement à soi-même, surtout quand on a un certain degré de lumière et de science, pour ne pas mettre obstacle à l'effet de cette prière adressée par N.-S. à Dieu son Père à la veille de sa Passion : *que tous soient un comme vous, Mon Père, l'êtes en moi et moi en vous, afin qu'eux aussi soient un en Nous.*

Tels sont, en peu de mots, les considérations que le Souverain-Pontife nous offre à méditer, et les motifs pour lesquels